

LONGEAULT CONCOURS

Les lauréats des maisons fleuries ont été mis à l'honneur

Vendredi, la présidente de Longeault environnement a eu le plaisir de remettre les prix du huitième concours des maisons fleuries.

« Un jury s'est rendu chez les candidats inscrits. Des photos ont été prises en juillet et l'attribution s'est faite en prenant en compte le travail produit dans le respect de l'environnement, compostage, engrais bio, réserve d'eaux pluviales », explique Martine Petit, présidente de Longeault environnement qui a organisé le huitième concours des maisons fleuries.

Le partenariat avec la jardinerie Villaverde a permis la remise de chèques cadeaux aux lauréats.

Claudie Leray remporte le premier prix, soit 100 €, pour son jardin où le sauvage côtoie le cultivé.

M. et Mme Cottin ont reçu 50 € pour un aménagement de potager très ordonné et de magnifiques parterres de fleurs.

Anne-Marie Chevalier est repartie avec 25 €, avec le prix de l'origina-



■ Les lauréats des maisons fleuries 2016 au côté de la présidente de Longeault environnement. Photo Philippe PINGET

lité, pour son potager biologique coloré et amusant.

Enfin, Gilles Raviot a reçu le prix encouragements et un chèque

cadeau 25 € pour la réalisation de son potager, de son verger avec l'aide de son épouse pour le fleurissement.

Avant le moment de convivialité, un diaporama a retracé les différentes visites chez les habitants avec les meilleures réalisations.

PREMIÈRES

Un accès en toute sécurité



■ Une main courante a été installée à l'entrée de l'église du village. Photo Ph. P.

L'association Les rives de l'Arnison poursuit l'équipement de l'église en pensant aux personnes ayant des difficultés à se déplacer. Les quelques marches extérieures pouvant être un frein à son accès, un des membres de l'association a réalisé une main courante qui a été testée par Bernadette Prudent. Cet équipement complète celui réalisé aux portes de l'entrée, il restera à réaliser un plan incliné amovible pour un accès plus aisé par la porte latérale côté nord. Pour aider au financement de ces travaux, Les rives de l'Arnison organise un repas le 30 octobre, à l'ancienne salle de classe du village, à midi.

PRATIQUE Moules frites à volonté avec apéritif, fromage et dessert pour 20 €. Les places sont limitées. Inscriptions au 03.80.31.27.73 ou 03.80.31.50.46.

INFO Le traditionnel repas dansant d'hiver aura lieu le 18 février, à midi.

MAGNY-SUR-TILLE SOCIÉTÉ

Une marche nocturne pour lutter contre la pollution lumineuse



■ Enfants et adultes se sont promenés dans les rues à la lumière des lampions. Photo SDR

“Le jour de la nuit” est une opération de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé. Samedi, à l'occasion de cette manifestation nationale, la municipalité avait convié les Magnytillois, petits et grands, à

participer à une marche nocturne. Quarante participants ont rallumé les étoiles au-dessus du village plongé dans le noir le plus total.

Les enfants étaient heureux de tenir des lampions pour se guider sur les parcours.